L'ABEILLE.

PAR BELLIFF, MAGNE & CO.
NO. 1, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Huit piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année, dix piastres pour la feuille à la campagne et pour six mois pour de neuve, payable d'avance pour toute l'année, lorsqu'un abonné ne voudra pas être payé à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera pris ou discontinué avant que ses comptes arriérés soient payés. Les abonnés qui voudront changer leur abonné et devront en donner avis par écrit, une semaine avant de la mettre dans leur abonnement ne sont tenus.

ANNONCES.—Une piastre par carré de huit lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement de nature dérangé dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de huit lignes de long.

Abonnements pour toutes ses annonces—Les arrêtés de plus de trente lignes, magasins de détail, 800 piastres par an. Compagnies d'Assurances et autres, 600 piastres par an. Agences pour navires, bateaux à vapeur, ou ventes de commerce, 400 piastres par an. Ventes de plantations et esclaves, 300 piastres par an. Ventes de meubles, 200 piastres par an. Ventes de chevaux et voitures, 200 piastres par an. Ventes de plantations et esclaves, 200